Image not found or type unknown

Maintien en circulation d'un vehicule sans changement de CG

Par **conducteur1**, le **07/01/2015** à **19:34**

Bonjour,

J'ai récemment reçu une amande concernant ma voiture qui avait été volée avec la carte grise à l'intérieur que je n'avais pas changée.

Le motif était le suivant:

"maintien en circulation d'un vehicule cede deja immatricule sans cerificat d'immatriculation etabli au nom du nouveau propriétaire"

Je voulais savoir comment l'agent qui a verbaliser ma voiture a pu savoir que je n'avais pas changer la carte grise.

A-t-il pu contrôler le voleur de ma voiture ou la police dispose t elle d'un moyens pour savoir si une voiture n'a pas changer sa carte grise a partir de la plaque d'immatriculation par exemple.

Car si la police a du contrôler le voleur peut être qu'elle aura son nom afin de le retrouver.

Pouvez vous m'aider

Merci

Cordialement

Par **Visiteur**, le **08/01/2015** à **10:16**

Bonjour,
donc votre voiture a été retrouvée ? par la police ? ils ont donc du lire la CG...? et voir que celui qui porte plainte; vous, n'est pas celui indiqué sur la CG ! non ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés